

50^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

21 et 22 Mai 2016

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :31/03/2016
Ouverture des engagements :31/03/2016
Clôture des engagements :09/05/2016 à minuit
Parution du road-book : 16/05/2016 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE et au bar brasserie Le Lutéa (04 71 78 01 05) Place de la Mairie.
Dates et heures des reconnaissances : le 16/05/2016 de 9h à 12h et de 14h à 18h, le 20/05/2016 de 14h à 18h, et le 21/05/2016 de 9h00 à 12h00.
Vérifications des documents et des voitures le 21/05/2016 de 8h00 à 12h00 (Place de la Mairie RIOM-ès-M.)
Heure de mise en place du parc de départ le 21/05/2016 à 8h00 (Parking de la Mairie)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 21/05/2016 à 11h00 (Salle R.de Ch Mairie RIOM -ès-M.)
Publication des équipages admis au départ le : 21/05/2016 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ le : 21/05/2016 à 12h45
Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents.
Départ de : Riom-ès-Montagnes le 21/05/2016 à 15h30
Arrivée à : Riom-ès-Montagnes le 22/05/2016 à partir de 12h59
Vérification finale le 22/05/2016 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes
Publication des résultats du rallye le 22/05/2016, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le 22/05/2016 Salle de la Halle à 16h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 21 et 22 MAI 2016 en qualité d'organisateur administratif le 50^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'AUVERGNE numéro R 10 en date du 23 Mars 2016, et de la F.F.S.A. Numéro 289 en date du 23 Mars 2016.

Comité d'Organisation

Président : Roger DESMARIE

Membres : Michel DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, Claude MARQUE, Jean Blaise MIRAMONT, Pascal GAYT, Stéphane DESSAUX
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA ARVERNE, 9 Avenue de la République B.P. 5 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Téléphone : 04 71 78 04 64 - 04 71 78 05 87 - 06 85 80 83 09

Fax : 04 71 78 19 38 - mail : m-desmarie@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Lieu, date, horaire : le 21/05/2016 de 8h00 à 19h30 et le 22/05/2016 de 07h30 à 16h00

Organisateur technique

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE

Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Serge RIBIERE licence 17515
Membres : Etienne GARDETTE lic. 8272 – Michel BEAULATION licence 3816

Directeur de Course : Marc HABOUZIT licence 7145

Directeur de Course Adjoint : Christelle HABOUZIT licence 128356
Directeur de Course Spéciale : François CHASSAGNOL licence 15142
Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Responsable Chrono : Patrick CRUANES licence 19927

Médecin Chef : Dr J.-Frédéric POURQUIER
Médecin ES : Dr Gilles ROCHE

Commissaires Techniques : Responsable : André BOIVIN licence 3572
Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818
Adjoint : A nommer en cas de besoin

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145
(CRAC) Xavier ARISTIDE licence 32245

Chargé des relations avec la presse : Pascal GAYT licence 20967

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 **Coefficient 2** et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 21/05/2016 de 8h00 à 12h00 à office de Tourisme Place de la Mairie à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 21/05/2016 de 8h15 à 12h15 Place de la Mairie à Riom -ès-Montagnes

Les vérifications finales seront effectuées : le 22/05/2016 au Garage des Gentianes

Adresse : Z.A. du Coudert à Riom-ès-Montagnes

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 09/05/2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 € (chèque à établir à l'ordre de « ASA ARVERNE »)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc prévu Place du Monument, (Parc situé après le parc de regroupement). Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1..1.).

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 95,70 km.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,50 km.

Les épreuves spéciales sont ES 1 – 2 Puy Mary (8,00 km) ES 3– 4 – 5 Puy Sancy (6,50km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 16/05/2016 de 9h à 12h00 et de 14h à 18h, le 20/05/2016 de 14h à 18h00 et le 21/05/2016 de 9h00 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Scratch : 1er : 300€ 2ème : 250€ - 3ème : 150€- 4ème : 100€

Groupe : 1er : 150€ si 10 partants ou plus
2ème : 100€ si plus de 15 partants

Classe : 1er : 295€ si 10 partants ou plus
1er : 150€ si moins de 10 partants

2ème : 150€ si plus de 12 partants
3ème : 80€ si plus de 15 partants

Féminin : 300€ si plus de 5 partants - 100 si moins de 5 partants

Prix en nature (valeur 25€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

Coupes : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).



50^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE

21 et 22 Mai 2016

Article 11P. Challenge 2016 Val d'Ance – Pays Gentiane

Du fait du changement de date du Rallye du Val d'Ance, les organisateurs de cette épreuve (A.S.A.ONDAINE) proposeront à tous les participants à l'édition 2016 de s'engager au

challenge Val d'Ance – Pays Gentiane 2016

en participant au règlement des droits d'engagement pour le 50^{ème} RALLYE DU PAYS GENTIANE qui se déroulera la semaine suivante soit les 21 et 22 Mai 2016.

1) Droits d'engagement

L'A .S.A ONDAINE prendra à sa charge le règlement du montant des droits d'engagement au rallye du pays Gentiane pour les 8 premiers engagements groupés aux 2 rallyes.

L'ASA ARVERNE fera bénéficier d'une remise de 50 % aux 7 engagements groupés suivants.

L'ASA ARVERNE fera bénéficier d'une remise de 30 % aux 5 engagements groupés suivants.

2) Récompenses

Il sera établi un classement du challenge sur les deux épreuves dont les points seront attribués comme pour le challenge 2016 du CRSA AUVERGNE Rubrique Rallye.

Les ex aequo éventuels seront départagés par leur place au classement scratch cumulé des deux épreuves.

L'ASA ARVERNE prendra à sa charge les coupes (3) et prix.
La dotation sera communiquée par un additif.

50ème RALLYE DU PAYS GENTIANE

21 et 22 MAI 2016

ENGAGEMENT 2016 : 295euros

Liaison réduite - 5 spéciales - 36,4 kms chrono (2ème ES modifiée : épingle supprimée)

REPAS DU SAMEDI SOIR OFFERT A TOUS LES EQUIPAGES

Tarif préférentiel pour les assistances

REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LES DROITS D'ENGAGEMENT



Deux solutions non cumulables*

3 engagements groupés*

ASA ou Ecurie

Remise de 45euros / engagement

Parrainage*

Tout pilote ayant participé peut parrainer un ou plusieurs nouveaux équipages.

- 1er parrainage : remise de 45euros
- 2ème parrainage : remise de 45 euros supp. soit 90 euros
- 3ème parrainage : remise de 35 euros supp. soit 145 euros

Engagement 2017 offert aux vainqueurs de chaque classe des groupes R - N - FN - A - FA - F2000 si 8 partants minimum dans la classe concernée.



Contact :
06 85 80 83 09

ASA
ARVERNE
cantal
RIOM 65 MONTAGNES



MAIL :
m-desmarie@wanadoo.fr

Hemdé Sport
Events

cantal
LE DÉPARTEMENT